

LE CENTRE D'ARCHIVES DE CHARLEVOIX ET LES PETITES FRANCISCAINES DE MARIE : UN PARTENARIAT GAGNANT!

PAR :

Christelle Lavoie

Directrice du Centre d'archives régional de Charlevoix

Lorsque l'on m'a demandé de venir parler du partenariat qui existe entre le Centre d'archives de Charlevoix et les Petites Franciscaines de Marie, j'ai été étonnée d'apprendre que ce genre de collaboration était plutôt rare au Québec. Le partenariat qui lie nos organisations depuis quelques années est tellement avantageux pour les deux parties qu'il devrait être beaucoup plus fréquent de voir une congrégation religieuse s'unir à un service d'archives agréé. Dans les prochaines minutes, je présenterai brièvement les Petites Franciscaines de Marie ainsi que le Centre d'archives de Charlevoix, je mettrai en contexte l'échange qui prévaut entre les deux et je ferai état du travail accompli jusqu'à maintenant dans les archives de la Congrégation.

Qui sommes-nous?

Les Petites Franciscaines de Marie ont connu des débuts particulièrement difficiles en Nouvelle-Angleterre, où de nombreuses familles canadiennes-françaises se sont exilées pour gagner leur vie. C'est à Worcester au Massachusetts en 1889 que le curé Joseph Brouillet décide de fonder un orphelinat pour les enfants pauvres et abandonnés. Il recrute donc quelques jeunes filles pour s'occuper de cette œuvre. Les nouvelles tertiaires de Saint François d'Assise s'acquittent de cette tâche tout en espérant devenir un jour une communauté religieuse officielle. Malheureusement, les différends entre les franciscaines et le curé Brouillet rendent la continuation de l'œuvre presque impossible aux États-Unis, après deux ans de labeur. La providence permettra cependant aux onze fondatrices de mener à bien leur projet en transplantant la jeune communauté au Québec, plus particulièrement à Baie-Saint-Paul.

C'est en 1889 que l'abbé Ambroise Fafard obtient la cure de Baie-Saint-Paul, après un long passage à Chicoutimi en tant que curé de la Cathédrale et supérieur du Séminaire. Dès son arrivée à Baie-Saint-Paul, le curé Fafard achète une petite maison afin de créer un hospice pour les pauvres et les vieillards qu'ils trouvent en grand nombre dans sa nouvelle paroisse. Le nombre de pensionnaires augmentant sans cesse et le manque de ressource se faisant cruellement sentir, l'abbé Fafard ne voit d'autre possibilité que celle de s'associer à une communauté religieuse qui prendrait la gestion de son œuvre. Par un concours de circonstances, les tertiaires de Worcester entrent en contact avec lui en 1891 et deviennent ainsi les nouvelles responsables de l'Hospice Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul. Grâce à l'appui important du curé Fafard, les fondatrices

peuvent enfin fonder officiellement la Congrégation des Petites Franciscaines de Marie et prononcer leurs vœux perpétuels, tout en installant leur Maison-mère à Baie-Saint-Paul, dans le grand comté de Charlevoix. Alors que le nombre des nécessiteux augmente et que le manque de ressources financières sévit, le curé Fafard passe un contrat avec le gouvernement pour obtenir la garde et l'entretien de centaines de personnes en déficience intellectuelle. L'argent venu du gouvernement permet alors d'assurer la pérennité des services offerts par l'Hospice Sainte-Anne. À la même époque, le curé Fafard fait l'acquisition d'une ferme afin de nourrir le personnel ainsi que les pensionnaires. Baie-Saint-Paul vit alors au rythme des Petites Franciscaines de Marie.

D'ailleurs, la Congrégation a contribué à projeter Baie-Saint-Paul dans une ère moderne en amenant successivement des services tels que l'électricité, le téléphone et l'aqueduc. C'est également dans cette foulée que des trottoirs de bois sont enfin construits dans le village. Les Petites Franciscaines de Marie sont propriétaires de leur propre centrale électrique et acceptent de fournir le service à l'ensemble de la population. Au fil des années, la Congrégation devient de plus en plus prospère en offrant des services aux orphelins, aux vieillards, aux pauvres et aux handicapés. Elles prennent également la charge d'écoles et d'hôpitaux à travers le Québec et aux États-Unis. Plus tard, elles fondent aussi une mission humanitaire à Madagascar. L'œuvre des Petites Franciscaines de Marie est profondément ancrée dans l'histoire de Baie-Saint-Paul. Le lien est donc très facile à faire entre elles et le Centre d'archives de Charlevoix.

Fondé en 1997 grâce à une initiative des gens du milieu, le Centre d'archives régional de Charlevoix est le seul organisme de la région qui est mandaté pour accomplir l'ensemble des fonctions archivistiques, soit l'acquisition, le traitement, la conservation et la diffusion des archives privées de la région de Charlevoix. En 1998, le C.A.R.C. s'établit au sein de l'édifice René-Richard et profite depuis lors d'installations répondant aux normes les plus élevées en matière de conservation des archives. Cette même année, le C.A.R.C. obtient du Ministère de la Culture et des Communications son agrément à titre de service d'archives privées pour la région de Charlevoix, s'inscrivant ainsi dans un vaste réseau provincial.

Depuis 1990, le Québec reconnaît officiellement la compétence de partenaires privilégiés avec lesquels il s'associe pour assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique privé. Ce réseau compte maintenant 35 services d'archives privées agréés. L'agrément confirme la haute qualité et la performance de ces organismes. L'objectif de ce programme est de favoriser une plus grande prise en charge des archives privées par les services agréés d'archives privées. Il vise à soutenir ces derniers en favorisant particulièrement ceux qui auront entrepris des démarches actives pour acquérir des archives. L'agrément est donc le lien entre le C.A.R.C. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (B.A.N.Q.). Il déclare que le Centre d'archives est officiellement reconnu, mandaté et soutenu par B.A.N.Q. Ce statut d'agréé permet à l'organisme de bénéficier d'un certain appui financier et administratif.

Le magasin d'archives du C.A.R.C. répond aux normes optimales pour la conservation des documents d'archives. D'une superficie de 176 mètres², il est possible d'y entreposer près d'un kilomètre linéaire de documents d'archives. Cette voûte permet de protéger les archives de leurs principaux ennemis, soit le feu, l'eau, les insectes, les variations de température, l'humidité et la lumière. Le magasin d'archives est équipé d'un système de climatisation perfectionné qui permet d'assurer un contrôle très précis de la température et de l'humidité.

Le partenariat

Lorsque certaines personnes du milieu ont pris l'initiative en 1997 de créer un centre d'archives dans Charlevoix, elles avaient pour objectif d'obtenir par la suite un agrément des archives nationales. Pour y arriver, il y avait plusieurs conditions à respecter, dont celle de faire l'acquisition d'un minimum de fonds d'archives. Le conseil d'administration de l'époque a donc travaillé à regrouper des fonds d'archives tout en respectant la politique d'acquisition dont l'organisme s'était doté. C'est au cours de cette période que le premier contact entre le Centre d'archives de Charlevoix et les Petites Franciscaines de Marie s'est établi. Dans le but d'obtenir un agrément, les dirigeants du Centre ont demandé aux religieuses de déposer des documents dans leurs locaux. Après quelques mois de réflexion, le conseil général de la Congrégation déposait un volume d'archives considérable (plus d'une vingtaine de mètres linéaires) dans le magasin du Centre d'archives. Plus particulièrement, ce sont toutes les annales des maisons fermées qui ont été déposées. Le partenariat entre les deux institutions venait de débuter. C'est grâce à la confiance témoignée par les premiers déposants que le Centre d'archives de Charlevoix a pu obtenir son agrément et devenir un service d'archives privées prospère et bien ancré dans son milieu. Si ce premier dépôt a été significatif pour le Centre d'archives de Charlevoix, il a également permis aux Petites Franciscaines de Marie de libérer un espace important à la Maison mère. Aussi précieuses les archives administratives et historiques de la Congrégation peuvent-elles être, elles occupent un espace considérable. Il était donc avantageux d'utiliser le service de conservation offert par le Centre d'archives de Charlevoix, en signant une convention de dépôt avec l'organisme.

À l'exception des annales, les Petites Franciscaines de Marie conservent la totalité de leurs archives à la Maison mère située à Baie-Saint-Paul. Au fil des ans, quelques religieuses se sont succédé pour s'occuper de ces documents, entre autres en en faisant l'inventaire. C'est toutefois à l'arrivée de sœur Annette Castonguay en 2008 que les archives ont fait l'objet d'un traitement plus professionnel. Dans l'urgence ressentie par les Petites Franciscaines de Marie de conserver le patrimoine et l'histoire de leur Congrégation, il fallait prendre des moyens pour assurer une certaine pérennité à la mémoire de l'institution. C'est donc dans cette foulée que deux projets d'envergure ont été enclenchés : la publication d'un livre sur l'histoire des Petites Franciscaines de Marie et le traitement définitif des archives de la Congrégation. C'est à cette dernière tâche que sœur Annette Castonguay s'est attelée à son arrivée à la Maison mère. Devant l'ampleur du travail à accomplir, elle a rapidement réalisé qu'elle devait obtenir de l'aide et c'est alors qu'elle est

entrée en contact avec le Centre d'archives de Charlevoix à la fin de l'année 2009. Suite à l'analyse de la situation des archives des Petites Franciscaines de Marie, le Centre d'archives a pu conclure qu'il y avait déjà une certaine tentative de classification, mais aucun répertoire permettant à un chercheur d'être autonome dans ses recherches. Il y avait également quelques lacunes au niveau de la conservation des documents, même si dans l'ensemble certaines précautions avaient été prises afin de préserver l'information.

Après quelques discussions, les Petites Franciscaines de Marie ont signé un contrat de service avec le Centre d'archives de Charlevoix. Celui-ci devait procéder au traitement des archives de la Congrégation en échange d'honoraires professionnels payés à l'organisme. La réalisation de ce premier contrat s'est échelonnée sur une période d'environ un an et demi, à raison de deux jours par semaine. Après un temps d'arrêt d'une année, un second mandat a été confié au Centre d'archives de Charlevoix. Depuis le mois d'avril 2012, l'organisme travaille à la numérisation des archives de la Congrégation.

Cet échange entre les deux organisations s'est avéré être un partenariat des plus profitables. Les Petites Franciscaines de Marie ont bénéficié d'une ressource professionnelle pour faire le traitement de leurs archives, ce qui n'est pas toujours facile à trouver en région. Elles ont pu compter sur le soutien d'un service agréé reconnu par le milieu pour prendre les décisions qui s'imposaient pour la préservation de leurs documents. Pour le Centre d'archives de Charlevoix, ce partenariat a permis d'ajouter une source de revenus substantielle à son budget. La grande majorité des services d'archives privées agréés au Québec doivent prendre des contrats de gestion documentaire pour conserver une situation financière équilibrée. Les deux contrats donnés au Centre d'archives de Charlevoix par les Petites Franciscaines de Marie ont donc grandement aidé l'organisme dans la poursuite de ses activités. Ce partenariat a également permis au Centre d'archives d'accéder à tout un pan de l'histoire de Charlevoix par le biais des archives de la Congrégation. Comme la mission générale de l'organisme consiste entre autres en la diffusion de l'histoire de Charlevoix, la connaissance de l'histoire des Petites Franciscaines de Marie est un avantage important. Bref, il s'agit d'une collaboration qui profite aux deux parties et qui a tout avantage à se poursuivre dans le futur.

Le travail accompli

Au cours du premier contrat, le Centre d'archives devait réaliser le traitement définitif des archives de la Congrégation. Il s'agissait donc en premier lieu de produire un plan de classification permettant d'organiser les documents d'archives selon une structure intellectuelle raisonnée. Cette réalisation a permis tout d'abord aux Petites Franciscaines de Marie de prendre connaissance de l'étendue et du contenu de leur fonds d'archives. Ainsi, maintenant que le plan est constitué, nous sommes en mesure de dire que la Congrégation conserve à la Maison mère plus de 56 mètres linéaires de documents textuels ainsi qu'environ 50 000 documents iconographiques. Le plan permet également de comprendre l'ensemble documentaire des Petites

Franciscaines de Marie selon cinq grandes séries, soit la fondation de la Congrégation (série A), la constitution et l'administration (série B), les religieuses et la vie en communauté (série C), les communications avec l'extérieur et les relations publiques (série D) et finalement les maisons et les institutions de la Congrégation (série E). Évidemment, toutes ces séries sont divisées en sous-séries qui elles-mêmes sont divisées en sous-sous-séries. Chaque niveau comprend une collation qui indique les dates extrêmes et l'étendue ainsi qu'une description. Le plan de classification assure généralement une bonne compréhension des archives et permet l'accessibilité. Il permet aux chercheurs d'être plus autonomes dans leurs recherches et d'être en mesure de repérer l'information dont ils ont besoin. L'information n'est plus détenue par une seule personne, mais par tout le monde qui souhaite en prendre connaissance.

Le traitement comprend également la disposition physique des documents ainsi que leur conservation. Les archives des Petites Franciscaines de Marie ont donc été classées en deux endroits selon leur localisation dans le plan. Certaines mesures de conservation ont également été mises en branle afin de maximiser les conditions de préservation. Nous avons entre autres procédé au rangement des documents dans des contenants adéquats (boîtes et chemises sans acide, etc.) ainsi qu'au retrait des composantes nuisibles, telles que les trombones, les élastiques, etc. Les documents d'archives plus anciens relatifs à la fondation de la Congrégation (la série A) ont été placés dans une voûte à l'abri du feu, des insectes, de l'humidité et des variations de température. Dans l'ensemble, les actions entreprises au cours du premier contrat ont permis aux Petites Franciscaines de Marie de s'assurer que les générations futures de chercheurs seront en mesure de consulter facilement les documents et de les incarner dans l'histoire de la Congrégation.

Le second contrat donné au Centre d'archives de Charlevoix par les Petites Franciscaines de Marie a pour but d'effectuer la numérisation des archives grâce au logiciel Archi-log. Nous avons tout d'abord entré dans le logiciel les données contenues dans le plan de classification. Les numérisations de photographies ou de documents textuels pourront ensuite être enregistrées dans le logiciel à l'endroit correspondant à leur emplacement dans le plan de classification. L'objectif de ce second mandat est de favoriser la diffusion des archives et l'accès à l'information tout en limitant la manipulation des documents originaux. Le logiciel Archi-log permet également de faire la gestion du personnel religieux de la Congrégation. Grâce à une banque de données dans laquelle on entre les informations contenues dans les dossiers des religieuses, il est possible de regrouper l'information de façon à obtenir des renseignements précis sur chacune d'entre elles. Le même procédé peut être appliqué pour faire la gestion des maisons ouvertes au fil des années par les Petites Franciscaines de Marie. Il s'agit d'un outil précieux qui permet d'interpréter l'information selon nos propres critères de recherche.

En parallèle de ces deux mandats, le Centre d'archives de Charlevoix a également travaillé à l'élaboration d'un guide du chercheur ainsi qu'à certaines politiques pour la consultation des documents d'archives des Petites Franciscaines de Marie. Au départ, la consultation des archives

à l'interne posait un problème puisqu'aucune structure n'était prévue à cet effet. Le contrôle des entrées et des sorties des documents était donc très difficile à faire. Maintenant, toutes les demandes de recherche doivent passer par la responsable du service qui assure une gestion saine ainsi que le respect des localisations prévues par le plan de classification. Évidemment, certaines règles de consultation ont été fixées, notamment le port de gants de coton, l'interdiction de manger ou de boire pendant la consultation, etc. À l'intérieur d'une institution comme celle des Petites Franciscaines de Marie, il est impératif d'assurer ce genre de contrôle, non pas pour empêcher la consultation, mais au contraire pour protéger le travail accompli et pour permettre à tout le monde un accès à l'information.

En conclusion

Le partenariat qui existe entre les Petites Franciscaines de Marie et le Centre d'archives de Charlevoix est un échange qui permet aux deux organisations d'en retirer des avantages. Il s'agit d'une collaboration et d'une entraide mutuelle. Pour le futur, le Centre d'archives de Charlevoix souhaite aider les Petites Franciscaines à conserver leur patrimoine archivistique à Baie-Saint-Paul, là où tout a véritablement commencé pour elles. Cette volonté de préserver la mémoire de la Congrégation dans Charlevoix s'inscrit dans une démarche beaucoup plus vaste qui consiste à léguer leur histoire aux Charlevoisiens. Bien sûr, les Petites Franciscaines de Marie ont également à cœur de rendre leurs archives accessibles aux gens des différents endroits où elles ont œuvré, que ce soit au Québec, aux États-Unis ou à Madagascar. Jusqu'à présent leurs efforts se sont orientés vers un accès facile à l'information pour tous les chercheurs qui souhaitent en connaître davantage sur l'histoire de leur Congrégation.